
Hommage par le citoyen Hottegindre, dit Sainville, comédien et soldat de la première réquisition, d'un chant républicain, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage par le citoyen Hottegindre, dit Sainville, comédien et soldat de la première réquisition, d'un chant républicain, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 119-120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41353_t1_0119_0000_10;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« Les avant-postes de la réserve de l'armée de l'Ouest retenus à Nantes pour une expédition importante, ont mis hier en déroute un rassemblement de brigands formé à Rouans près le pont Saint-Père; nous lui avons pris deux pièces de canon, tué ou blessé tout ce qui a opposé de la résistance (1).

« Un officier municipal réfugié à Paimbœuf, patriote très connu, vient de nous apprendre à l'instant que sur cinq bâtiments anglais qui apportaient des provisions aux rebelles blottis à Noirmoutier, nos frégates qui gardent ces parages en ont coulé deux à fond et ont pris les trois autres (2).

« Salut et fraternité.

« CARRIER; RUELLE; FRANCASTEL. »

Lettre du général Haxo (3).

« Au quartier général de Nantes, le 7 du 2^e mois.

« La colonne, qui est sortie hier pour l'expédition des fourrages, et à qui il avait été donné ordre de se porter sur Rouans, district de Paimbœuf, a rencontré les ennemis dans ce poste, où ils ont été forcés, et nos troupes les ont poursuivis très loin. On leur a pris deux pièces de canon qui nous arriveront ce soir; nous n'avons perdu qu'un seul homme dans cette affaire, malgré qu'ils aient tiré sur nous à mitraille à la portée du pistolet. Nous avons trois ou quatre blessés qui sont arrivés cette nuit, dans lesquels se trouve le citoyen Joachim, capitaine commandant le bataillon de grenadiers, officier plein de valeur et qui a toujours parfaitement servi. Nos tirailleurs ont fait mordre la poussière à une grande quantité de rebelles.

« Signé : le général HAXO, commandant par intérim les troupes cantonnées dans le département de la Loire-Inférieure. »

« Certifié véritable :

« FRANCASTEL, député. »

Le citoyen Hotteginde, dit Sainville, comédien, soldat de la première réquisition, fait hommage à la Convention d'un chant républicain.

Insertion au « Bulletin » (4).

vembre 1793); *Moniteur universel* [n° 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793), p. 174, col. 2]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 409, p. 145); *Journal de la Montagne* [n° 153 du 12^e jour du 2^e mois de l'an II (samedi 2 novembre 1793, p. 119, col. 2]; Aulard, *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 83.

(1) Applaudissements, d'après le *Mercur universel* [12^e jour de brumaire (samedi 2 novembre 1793), p. 23, col. 1].

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton F⁷ 4656, dossier Coustard. *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793); *Moniteur universel* [n° 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793), p. 174, col. 3]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 409, p. 146).

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

Suit la lettre du citoyen Hotteginde (1).

« Caen, nonidi (9) brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Dans un moment où la République victorieuse triomphe de ses ennemis, et où les jeunes soldats de la première réquisition s'empressent de se réunir à leurs braves frères d'armes et marcher avec eux dans le chemin de la gloire, vous me permettrez sans doute de me préparer au combat par un chant républicain et de vous le dédier. Daignez recevoir mon offrande et la faire agréer aux citoyens membres de la Convention; vous rendrez le plus heureux des hommes celui qui est et sera jusqu'à la mort l'ennemi des tyrans et le défenseur de la République.

« HOTTEGINDE, dit SAINVILLE, comédien, soldat de la 1^{re} réquisition.

CHANT RÉPUBLICAIN (2).

Air : *Hymne des Marseillais*.

Levez-vous ardente jeunesse,
Éveillez-vous aux cris de Mars;
Déjà l'indomptable sagesse
A déployé vos étendards (*bis*).
Couvrez-vous de sa noble égide,
Et, forts du nom républicain,
Renversez, le fer à la main,
Cette horde liberticide.

Aux armes, citoyens, formons nos bataillons,
Marchons (*bis*), qu'un sang impur inonde nos sillons.

Qu'une mère se trouve heureuse,
Qui voit s'avancer en héros
Ses fils, qu'une ardeur belliqueuse
A rassemblé sous nos drapeaux (*bis*)
Que son sort est digne d'envie,
Elle expose un bien précieux,
Fière du tribut glorieux
Que son cœur paye à sa patrie.

Aux armes, citoyens, etc.

Français, que toujours la victoire
Couronne vos efforts constants,
Puisse l'éclat de votre gloire,
Faire pâlir tous les tyrans (*bis*)
Que l'univers, à votre exemple,
Las d'être par eux outragé,
Brise ses fers et soit vengé;
Songez, Français, qu'il vous contemple.

Aux armes, citoyens, etc.

Poursuivez jusqu'en leur repaire
Les satellites des tyrans,
Souilleront-ils encore la terre
Ces monstres altérés de sang? (*bis*)
Il n'est plus déjà d'équilibre
Dans cet élément le plus pur
Infecté par leur souffle impur;
Vengez donc l'air et qu'il soit libre.

Aux armes, citoyens, etc.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762. *Bulletin de la Convention* du 2^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (samedi 2 novembre 1793).

Qu'il ne reste pas une place
Qui rappelle ces scélérats,
Effacez jusqu'à la trace
Qui désigne encore leurs pas. *(bis)*
Et vous, traitres abominables,
Qui vouliez nous donner un roi,
Tremblez, le glaive de la loi
Va frapper vos têtes coupables.

Aux armes, citoyens, etc.

Toi qui nous tiras d'esclavage,
Magnanime divinité,
Achève aujourd'hui ton ouvrage,
Nous t'implorons, ô Liberté. *(bis)*
Puisse ces jeunes patriotes
Être vainqueurs par ta vertu,
Et voir, à tes pieds abattus,
Périr le dernier des despotes.

Aux armes, citoyens, formons nos bataillons,
Marchons *(bis)*, qu'un sang impur inonde nos sillons.

Par le républicain HOTTEGINDRE, dit SAINVILLE, comédien, soldat de la 1^{re} réquisition.

A Caen, nonidi (9) brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« La commune de l'Ile-Saint-Denis annonce qu'elle porte depuis longtemps un nom fait pour imprimer le souvenir du fanatisme et de la superstition. Elle demande à s'appeler dorénavant l'Ile-Franciade.

« Cette proposition est à l'instant convertie en motion, et la Convention nationale décrète en conséquence que la commune de l'Ile-Saint-Denis portera à l'avenir le nom de l'Ile-Franciade » (1).

Suit la pétition de la commune de l'Isle-Saint-Denis (2).

« Citoyens législateurs,

« Pénétrés des sentiments de patriotisme qui doivent animer tout bon républicain, les citoyens de l'Ile-Saint-Denis voyaient depuis longtemps avec douleur l'espèce de tache qu'exprimait sur leurs fronts le nom que leur commune avait le malheur de porter, nom qui retraçait sans cesse à leur esprit un souvenir de fanatisme et de superstition.

Pleins de confiance en votre justice, nous venons vous demander que vous rendiez un décret qui autorise la commune de l'Ile-Saint-Denis de s'appeler dorénavant l'Ile-Franciade et de prendre les mesures convenables pour purger bientôt le sol de la République des noms dont l'aristocratie et le fanatisme l'avaient déshonoré.

« Fait en la maison commune de l'Ile-Saint-Denis, le dixième jour du second mois de l'an II de la République française une et indivisible, et avons signé :

« HENRY CHEVALLIER, maire; FOURNIER, officier; DESCOINS, officier; CHEVALLIER, procureur de la commune; DARME, secrétaire greffier. »

Le citoyen Goujon, nommé membre de la Commission des subsistances, accepte le poste qui lui est confié (1).

Suit la lettre du citoyen Goujon (2).

J.-M.-C.-A. Goujon, au Président de la Convention nationale.

« Le 10 brumaire, an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai reçu le décret par lequel la Convention nationale m'a nommé membre de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République. Je vous prie, citoyen Président, d'assurer la Convention nationale que j'aime ardemment la liberté et que je ferai tout ce que je pourrai pour servir la patrie. Je suis bien fâché seulement d'avoir si peu d'expérience, si peu de connaissances à lui offrir, mais je suis vrai sans-culotte.

« GOUJON. »

Les citoyennes républicaines d'Issingeaux invitent la Convention à rester à son poste.

Insertion au « Bulletin » (3).

Les membres de la Société populaire de Charolles manifestent l'horreur profonde que leur a inspirée la trahison de Toulon. Ville-Affranchie est devenue libre; la tête d'Antoinette est tombée. « Vous avez mis, disent-ils, la terreur à l'ordre du jour; ces mesures assurent le salut de la patrie. »

Insertion au « Bulletin » (4).

Suivent les lettres des membres de la Société populaire de Charolles (5).

I.

La Société populaire de Charolles,
à la Convention nationale.

« Charolles, le dernier jour du 1^{er} mois de l'an II de la République une, indivisible et démocratique.

« Législateurs,

« Marie-Antoinette, ce monstre, digne émule de Brunchaut, Frédégonde et Médicis, n'infec-tera donc plus de son souffle pestilentiel l'atmosphère de la liberté. Recevez les expressions de notre reconnaissance pour ce grand acte de justice; et, semblables à de nouveaux Hercules, ne déposez la terrible massue qu'après avoir

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 749.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 242.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 242.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 242.

(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.